



Commune de Denges

DANS SA SEANCE DU 02 MAI 2022 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer le permis d'habiter pour la parcelle 196, Ch. de la Pierrâre 8, Villevert SA ; le permis d'utiliser pour la parcelle 284, R. Pepe, Ch. du Monteiron 12 et le permis d'utiliser pour la parcelle 653, M. Galiffa, Ch. du Monteiron 12a.

La municipalité